

# Ventavon INFO

n° 46 - décembre 2016



Ventavon vous informe  
[www.ventavon.fr](http://www.ventavon.fr)

## INAUGURATIONS

Ce soir

à 17h30

Rendez-vous  
devant la mairie





**14 décembre 2016**

La population de Ventavon invitée aux inaugurations, petit tour du village, vin et chocolat chauds préparés par l'Auberge du Prieuré



Inaugurations des illuminations de Noël, de la rénovation de celles du beffroi et de l'église, du panneau d'information et visite de l'église Saint-Laurent



## MAIRIE de VENTAVON

E-mail : [mairie.ventavon@gmail.com](mailto:mairie.ventavon@gmail.com)

Tél : 04 92 66 40 54

Fax : 04 92 66 47 02

### Secrétariat

LUNDI	14-17h
MARDI	14-17h
MERCREDI	14-17h
JEUDI	14-17h
VENDREDI	8-12h

### Permanences

- du maire de Ventavon  
Tous les vendredis matins  
de 8 heures à 12 heures

- des adjoints :  
Tous les mardis de 18h à 19h



# Mot du maire

**A**u premier janvier 2017, l'application de l'arrêté de création de la nouvelle Communauté de Communes du Sisteronnais Buëch par fusion de sept Communautés de Communes dont celle du Laragnais rentrera en vigueur.

Bien entendu, cet événement se prépare depuis quelques mois avec l'aide de consultants et lors de nombreuses réunions de travail abordant chacune une thématique différente. Il s'agit notamment d'étudier la prochaine gouvernance de cette communauté, la gestion des nouvelles compétences, l'organisation et la gestion des ressources humaines et le pacte financier et fiscal avec les communes membres.

Cela va bien sûr engendrer quelques changements mais qui devraient être progressifs. On en reparlera donc au prochain numéro de *Ventavon INFO*.

Je me laisse à penser qu'il y a une trentaine d'années, le gouvernement s'était lancé dans une évolution notoire, la décentralisation, pour donner un peu plus d'autonomie aux territoires, pour retrouver de la proximité et pour sortir d'une gestion pyramidale dans tous les domaines. Mais je vois qu'aujourd'hui, nous avons l'impression d'aller plutôt vers une re-centralisation mais cette fois-ci à un niveau différent. En effet, le remaillage du territoire avec la fusion des sept communautés de communes va avoir tendance à concentrer les administrations, les activités économiques et sociales et le pouvoir politique vers les villes ou les grosses agglomérations. Les communes rurales à faible population n'auront plus qu'une très faible représentation et on se pose la question de ce qui leur restera dans quelques années comme initiatives ou pouvoir décisionnaire.

Les écoles sont au cœur de ce sujet et la fermeture éventuelle d'une classe suite à une baisse démographique ne tient qu'à un fil. En outre, on entend déjà parler dans les campagnes qu'une décision académique pourrait très bien décider de recentrer les regroupements scolaires isolés vers les centres-bourgs au plus près des collèges. Sans vouloir être alarmiste, si ce mauvais scénario devenait réalité, il engendrerait des transports de plus en plus conséquents pour nos enfants ou signerait la désertification de nos petites communes rurales.

Cela a bien sûr un impact sur notre réflexion par rapport au projet d'aménagement urbanistique du chef-lieu. En effet, la Commune voudrait lancer une étude sur une requalification et une réorganisation des bâtiments et espaces extérieurs communaux en partant de la mairie, l'école-cantine jusqu'à l'ancien hôtel « La Licorne » avec l'assistance technique du CAUE pour élaborer un diagnostic, définir les besoins et analyser l'opportunité d'un tel projet.

Je ne peux pas dire personnellement que je sois un fan des nouvelles technologies de l'information mais je constate que nous sommes bien obligés d'admettre aujourd'hui que nous ne pouvons pas passer à côté de cette évolution.

Dans toutes les entreprises ou administrations, l'informatique est omniprésente et nous sommes désormais contraints à l'utiliser, ne serait-ce que pour communiquer, administrer ou transmettre en ce qui nous concerne les fichiers comptables à la Trésorerie.

La dématérialisation des factures dans le cadre de la commande publique s'étend petit à petit à toutes les entreprises ; les relations des particuliers avec l'administration passe de plus en plus par Internet et l'année prochaine vous pourrez même remplir les questionnaires du recensement de la population en ligne.

A Ventavon, nous avons franchi dernièrement un pas de plus vers le « zéro papier » en installant ce panneau lumineux d'information à l'entrée du bourg. Désormais, il pourra remplacer l'affichage traditionnel des avis ou événements communaux en temps réel.

Néanmoins, le site web de Ventavon garde toujours sa fonction d'information instantanée et permet un développement plus détaillé des annonces et une connaissance générale de la Commune.

Quant à notre bulletin municipal « toujours en papier », il reste un support pour littéraires nécessitant de prendre plus de temps pour le lire, mais nous avons six mois pour le faire.

Alors, bonne lecture et bon hiver à tous.

**Juan Moreno**



## Ventavon INFO n°46

**Décembre 2016**  
Bulletin semestriel

### - Directeur de publication

Juan Moreno, Maire  
Mairie 05300 Ventavon  
Tel. bureau : 04 92 66 40 54

### - Rédaction et PAO

Denis Buffet  
Les Blaches 05300 Ventavon  
Tel. : 04 92 66 42 39  
denisbuffet@gmail.com

### - Imprimerie de Haute-Provence

04700 La Brillanne  
N° 95-21

© Mairie de Ventavon 2016

**Site internet : [ventavon.fr](http://ventavon.fr)**

## Sommaire

2	Intercommunalité
4	Zéro Papier
5	Elections
6	Recensement
8	Secrétariat
9	Urbanisme
10	Cimetière - Voirie
11	Quartier du Beynon
12	Illuminations
13	Panneau d'information
14	Eau - Assainissement
15	Retable et souscription
17	Ecole
18	Gym Plaisir
20	Animations culturelles
22	ISDND rapport d'exploitation
23	La tri attitude
24	Annonces
26	Le Ventavonnat
3C	Vide grenier
4C	Fête de la Pomme

# Préparation de l'intercommunalité Sisteronnais Buëch

## Révision des attributions de compensation

La Communauté de Communes du Laragnais qui est en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) depuis 2004 fusionnera au 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec 6 autres communautés de communes à fiscalité additionnelle. La future intercommunalité sera, elle aussi, au régime de la FPU.

Une revalorisation des attributions de compensation au profit des communes de la CCL a été approuvée par tous les conseils municipaux des communes du territoire. Il s'agit de rétablir une égalité en procédant à une remise à niveau par restitution partielle du montant réel de la fiscalité professionnelle que les communes auraient dû percevoir. En effet, le montant des attributions de compensation du Laragnais était calculé par rapport à la fiscalité professionnelle de 2003, année précédant le passage à la taxe professionnelle unique tandis que le montant des attributions de compensation qui sera reversé aux communes des 6 autres communautés sera basé sur la fiscalité professionnelle de 2016.

Pour Ventavon, le montant des attributions de compensation a donc été revalorisé sur la base de 2016 et s'élèvera à 190.813€ au lieu des 114.000€ des années précédentes.

Un comité de pilotage avec comme chef de file, Daniel Spagnou est à l'œuvre jusqu'à la fin de l'année pour organiser cette nouvelle Communauté de Communes Sisteronnais-Buëch qui sera effective au premier janvier 2017. Ce comité est composé des 7 présidents des Communautés de Communes actuelles, de leurs 7 directeurs et des maires des communes les plus peuplées (Serres, Le Poët, Val-Méouge et Orpierre) et de deux consultants, Philippe Neveu pour l'aspect juridique et Mireille Floch pour la mise en œuvre pratique de l'organisation.

Différents groupes d'élus dirigés par les présidents des Com Com actuelles se sont mis au travail avec chacun l'étude d'une thématique différente.

Pour ce qui est de Ventavon, Juan Moreno, notre maire, est membre de deux groupes de travail : le Service à la population dont il en est le rapporteur et les Ordures Ménagères comme suppléant à Alain Montet, conseiller du Poët sous la houlette de Jean-Louis Rey, président de la Com Com des Baronnie.

Les 90 employés de la nouvelle Com Com se sont déjà réunis plusieurs fois, notamment avec Madame Floch, consultante chargée d'établir l'organigramme de la nouvelle Communauté de Communes.

## Gouvernance de la future Com Com

Le siège de la Communauté de Communes du Sisteronnais-Buëch devrait être fixé à Sisteron.

Pour ce qui est de la prochaine gouvernance, le législateur a prévu que le doyen en âge des présidents actuels préside la nouvelle intercommunalité jusqu'à l'installation d'un conseil communautaire. Ce dernier sera probablement composé de 14 vice-présidents dont les 7 présidents des Com Com actuelles.

Avec 62 communes (voir VI 45 p 13), la Communauté de Communes Sisteronnais Buëch sera d'une taille conséquente. Le conseil de communauté regroupera 91 élus : ce nombre total de sièges correspond, en droit commun, à une intercommunalité de 500.000 à 700.000 habitants. Le nombre de sièges pour une EPCI de plus de 20.000 habitants comme la future Com Com devrait être de 30 !

On comprendra bien que les 91 élus ne pourront pas siéger ensemble, le bureau et les différentes commissions auront donc un rôle prépondérant à cet égard.

Un conseil de développement composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de la commune devra être mis en place. Il aura un rôle consultatif et obligatoire pour une EPCI de plus de 20.000 habitants.

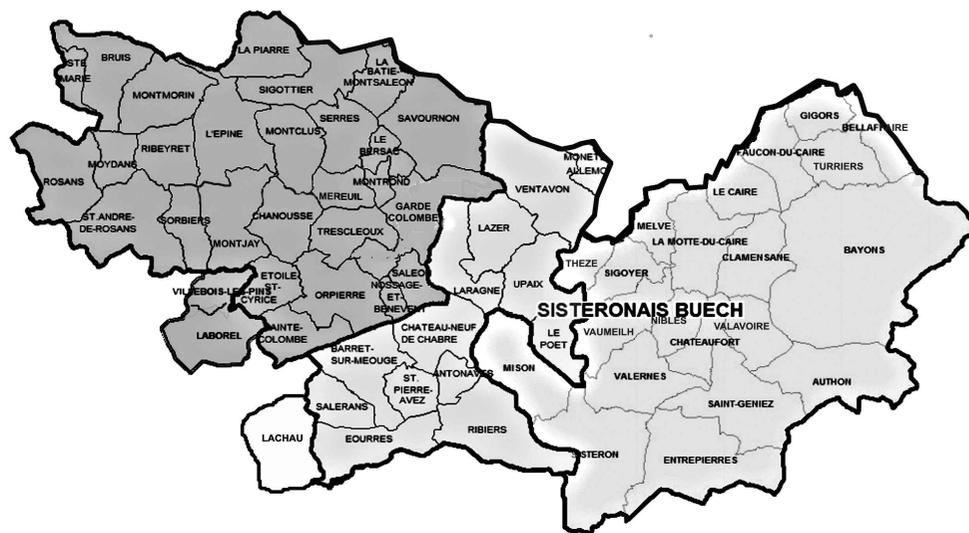




## Toilettage des statuts de la CCL avant fusion

Avant que la fusion des 7 Communautés de Communes du Sisteronnais-Buëch n'intervienne au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les conseils municipaux du territoire de la CCL dont Ventavon, sur les conseils des services de l'État, ont procédé au toilettage des statuts de la CCL en supprimant les compétences obsolètes et celles qui ne sont effectivement pas exercées et en redéfinissant plus clairement celles exercées dans la perspective d'une première harmonisation des compétences.

Toutes les compétences obligatoires avant la fusion seront exercées par la nouvelle Communauté de Communes. Les compétences optionnelles et facultatives seront conservées par la Communauté de Communes ou restituées aux communes respectivement dans un délai d'un ou deux ans (dans l'attente, elles continueront à être exercées dans les anciens périmètres).



## Compétences obligatoires de la CCSB

Les compétences obligatoires définies par la loi seront :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; Jusqu'à la définition de l'intérêt communautaire, la Communauté de Communes SB exercera les actions définies de manière différenciée sur le territoire des communautés de communes fusionnées, à défaut de définition de l'intérêt communautaire dans les deux ans, la compétence sera exercée en totalité.
- Actions de développement économique ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

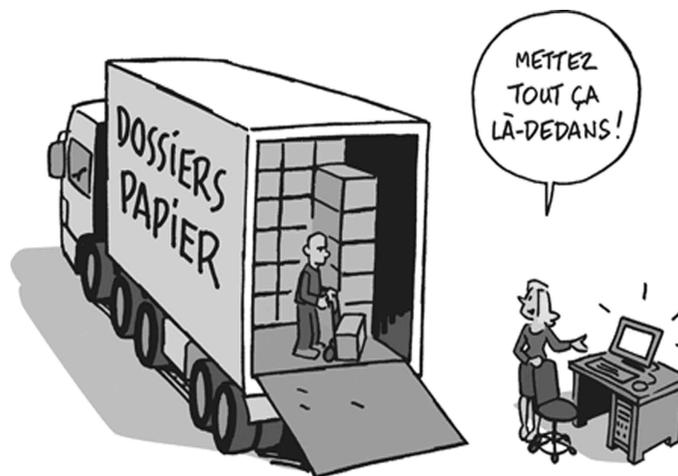


## Vers une politique «zéro papier»

Nous aurions pu écrire «dématisation» qui est un terme un peu barbare pour désigner le remplacement des documents en papier par des documents électroniques, mais pour être plus explicite, nous considérons que la dématérialisation est la première étape dans la mise en œuvre d'une politique «zéro papier».

Il s'agit de simplifier encore davantage les démarches des particuliers et des entreprises grâce à internet, et rendre les services publics plus efficaces et plus réactifs.

Que ce soit pour le paiement des impôts, la demande d'un casier judiciaire, les demandes d'aide au titre de la Politique Agricole Commune ou répondre à certains marchés publics, le numérique devient désormais incontournable.



### Facturation électronique Entreprise-Commune

A compter du 1er janvier 2017, la facturation électronique, déjà utilisée par certaines entreprises fournisseurs de l'État, sera étendue à l'ensemble des entreprises et à tous leurs clients de la sphère publique (collectivités locales, hôpitaux, services de l'État, établissements publics locaux et nationaux, etc), grâce à l'ouverture d'un portail de dépôt unique, accessible via Internet et dénommé CHORUS PRO. Elle deviendra progressivement obligatoire d'ici le 1er janvier 2020.

### Le portail de la Gestion publique Commune-Trésorerie

Le portail de la Gestion Publique, mis en place par la Direction Générale des Finances Publiques permet déjà à la Commune de Ventavon de simplifier l'accès et la transmission d'informations entre elle et la Trésorerie de Laragne via la plate forme HELIOS

Ce portail permet la consultation des données de la collectivité, notamment l'état des paiements, du recouvrement et la trésorerie en temps réel ; il est une passerelle de transmission gratuite des fichiers comptables.

### Autres services en ligne

Vous trouverez dans ce bulletin, les indications vers d'autres services en ligne pour les particuliers tels que les questionnaires du **recensement de la population**, la possibilité de paiement de vos **factures d'eau-assainissement** ou **loyers communaux** par carte bancaire sur le site web TIPI et l'accessibilité au site de la **Fondation du Patrimoine** pour verser un don.

### La saisie de l'administration par voie électronique pour les particuliers



web

Depuis le 7 novembre 2015, les usagers (particuliers, professionnels ou associations) peuvent déposer auprès de l'administration par voie dématérialisée accessible en ligne depuis le site internet des services de l'État dans les Hautes-Alpes : [www.hautes-alpes.gouv.fr](http://www.hautes-alpes.gouv.fr), toute procédure de demande, de déclaration, d'information ou lui répondre par cette même voie.

Ce service, simple d'utilisation, permet pour des démarches listées dans un pavé déroulant de renseigner en ligne un formulaire de dépôt de demande, d'y joindre les pièces justificatives nécessaires à l'accomplissement de la démarche et de le transmettre aux services administratifs compétents.

Ces démarches peuvent s'effectuer, selon la thématique, auprès :

- de la préfecture des Hautes-Alpes
- d'une des deux directions départementales interministérielles :
- Direction Départementale des Territoires (DDT)
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)
- ou de l'administration centrale du ministère de l'Intérieur.



web

Ce service ne se substitue pas aux services en ligne déjà existants. Pour ces derniers, les usagers continueront à se servir directement du téléservice gouvernemental existant en se rendant sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/services-en-ligne-et-formulaires>

Cette nouvelle mesure s'ajoute à celles déjà engagées par le ministère de l'Intérieur en vue de la modernisation de l'action publique et afin de simplifier les relations entre l'administration et les citoyens.

*(communiqué, de presse préfecture 05)*

# Elections

## Scrutins pour 2017

- **Élection présidentielle**  
dimanches 23 avril et 7 mai 2017

- **Élections législatives**  
dimanches 11 et 18 juin 2017.

- **Bureau de vote**  
Il est installé à la salle du Prieuré  
au-dessus de l'Auberge du village.



### Commission administrative de révision des listes électorales

#### Composition

La commission administrative comprend trois membres : Juan Moreno, maire de Ventavon, Claude Moreno, délégué de l'administration désigné par le préfet et Jean-Marie Arnoux, délégué choisi par le président du tribunal de grande instance.

#### Rôle de la commission

La liste électorale est permanente mais elle fait l'objet d'une révision annuelle, effectuée par cette commission administrative « entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 28 ou 29 février de chaque année ». Si les demandes d'inscription peuvent être déposées tout au long de l'année, elles ne peuvent être prises en compte que dans le cadre de la procédure de révision des listes électorales, sauf cas particuliers expressément prévus par le Code électoral et mentionnés par la circulaire.

La commission administrative de révision des listes électorales inscrit les électeurs, soit sur la base des demandes et pièces fournies par les électeurs (**jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre inclus, le samedi étant considéré comme jour ouvrable**), soit à la demande de l'Insee (entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre) s'agissant des inscriptions d'office (personnes âgées de 18 ans). Elle procède aux radiations « sur la base des demandes transmises par l'Insee s'agissant des radiations d'office ou des pièces fournies par les mairies s'agissant des radiations après examen de la situation de l'électeur ».

### Inscriptions

Pour ne pas manquer les rendez-vous électoraux de 2017, vous devez être inscrit sur la liste électorale de Ventavon. L'inscription sur les listes électorales est d'ailleurs obligatoire.

En cas d'emménagement à Ventavon, il convient d'effectuer une démarche d'inscription sur les listes électorales de la commune. Ces démarches doivent être effectuées au plus tard le 31 décembre 2016.

Les jeunes qui n'auraient pas été recensés en vue de la journée « défense et citoyenneté », doivent également contacter la mairie avant le samedi 31 décembre 2016. Cela concerne ceux qui viennent d'avoir 18 ans ou auront 18 ans avant le premier tour de l'un des deux scrutins prévus en 2017.

Ordinairement, l'inscription sur liste électorale de la commune se fait d'office suite au recensement et est confirmée par un courrier de la mairie.

Cette inscription vous permettra également de recevoir votre carte d'électeur.

#### Deux modalités d'inscription sont possibles à Ventavon

- Rendez-vous dans votre mairie avant le samedi 31 décembre 2016 aux horaires d'ouverture de votre mairie et munissez-vous : d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport) ; d'un document de moins de trois mois prouvant que vous êtes bien domicilié dans la commune ou y résidez depuis au moins six mois (par exemple, des factures de téléphone fixe ou d'électricité, votre avis d'imposition, des quittances de loyer...).

- Il est également possible de s'inscrire par courrier en adressant à la mairie de sa commune le formulaire agréé disponible sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr). Le formulaire doit être accompagné impérativement d'une copie recto-verso d'une carte d'identité ou passeport en cours de validité au jour du dépôt de la demande et d'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois. Il doit parvenir à la mairie le samedi 31 décembre 2016 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

*La commune de Ventavon ne propose pas de service d'inscription par Internet.*



**La mairie de Ventavon sera ouverte exceptionnellement**

**samedi 31 décembre de 10 à 12h**



# RECENSEMENT

de la population 2017

du jeudi 19 janvier au samedi 18 février 2017



L'agent recenseur pour la Commune de Ventavon est **Patrice Trapani** habitant au village. Il sera muni d'une carte aux couleurs de la République Française précisant sa fonction. Nous vous demanderons de l'accueillir avec bienveillance et de lui faciliter le travail pour ce qui est du rendu des questionnaires.

## Nouveauté 2017

### Le recensement en ligne

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

ouvert à partir du 19 janvier 2017

voir procédure page ci-contre



web

## A quoi ça sert ?

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

### Connaître la population française

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

### Définir les moyens de fonctionnement des communes

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Connaître la population légale de votre commune sur le site Insee.

### Prendre des décisions adaptées pour la collectivité

La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transports à développer...

### Populations légales

Le recensement de la population se fait tous les cinq ans et les populations légales sont actualisées chaque année au 1<sup>er</sup> janvier suivant des calculs définis par décret et donnant une moyenne.

Les populations légales de Ventavon entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016 ont été produites à partir d'une référence de l'année 2013 :

- Population municipale : 498
- Population comptée à part : 81
- Population totale : 579

### Confidentialité

Le recensement est confidentiel, vos informations personnelles sont donc protégées.

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Les résultats du recensement de la population sont disponibles gratuitement sur le site de l'Insee.





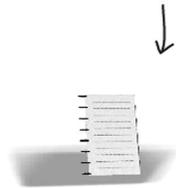
# LES GRANDES ÉTAPES DU RECENSEMENT



## AVANT LA COLLECTE



Recrutement et formation des agents recenseurs



Constitution de la liste des adresses à enquêter



Tournée de reconnaissance pour avertir du passage de l'agent recenseur

## PENDANT LA COLLECTE



Distribution par l'agent recenseur de la notice pour répondre au recensement en ligne sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) ou des questionnaires papier (qu'il viendra récupérer sous quelques jours)



Vérification de la bonne prise en compte de tous les logements par la commune

## APRÈS LA COLLECTE



Certification de la collecte par le maire

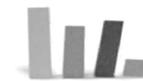


Transmission des questionnaires papier à la direction régionale de l'Insee (les réponses en ligne sont reçues directement)



Saisie des questionnaires papier et traitement des données

Vérification et validation des résultats par l'Insee



Communication des chiffres aux maires et au grand public

# LE RECENSEMENT EN LIGNE, ON A TOUS À Y GAGNER !



## COMMENT ÇA MARCHE ?

① Rendez-vous sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) et cliquez sur

ACCÉDER AU QUESTIONNAIRE EN LIGNE

② Saisissez vos codes d'accès personnels qui se trouvent sur la notice remise par l'agent recenseur.

Vos identifiants pour vous faire recenser en ligne sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)  
LPEKD66  
Mthab73

③ Entrez ensuite les informations de votre logement renseignées par l'agent recenseur. Elles se trouvent également sur la notice.

Caractéristiques de votre logement à recopier sur le questionnaire en ligne

0 1 0 3  
Rég. des états  
0 1 4 0 0 5  
Rég. A Rég. L

④ Répondez au questionnaire Vous serez guidé à chaque étape.

⑤ Validez et c'est terminé ! Envoyer les questionnaires

## DES AVANTAGES POUR TOUS

### Pour vous



- Pas de nouveau rendez-vous à prendre avec l'agent recenseur pour le retour des documents
- Un remplissage guidé et simplifié
- Une confidentialité toujours garantie

TOP SECRET

### Pour votre mairie et l'Insee



- Moins de papier à gérer
- Une collecte facilitée et performante

### Pour tous



- Plus écologique car moins de papier
- Plus de 4,1 millions de personnes ont répondu en ligne en 2016 soit 31 tonnes déjà économisées !
- Un recensement moins coûteux



## France nous quitte !

Un apéro a été organisé à la mairie avec les élus et les employés communaux pour saluer le départ de France Hector Aubard, secrétaire à mi-temps et lui souhaiter bon vent...

Elle nous envoie un petit mot pour *Ventavon INFO* :

« Après 5 années passées au service administratif de la commune, j'ai quitté mon emploi d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe au 30 octobre 2016. En effet, j'ai pris la décision de voler vers d'autres horizons et de mettre en place un projet personnel qui est en cours de création.

C'est avec plaisir que j'ai pu travailler avec l'ensemble des conseillers, tout particulièrement avec Roger Febvre et Juan Moreno, je les remercie pour leur gentillesse et leur disponibilité. Je souhaite également une bonne continuation à toute l'équipe (Jean-Paul, Aureore, Françoise, Vincent et Corinne).

Ventavon est un village qui bouge où il y a toujours des projets et beaucoup de travail, la diversité et la complexité de notre travail nous demande attention, rigueur et disponibilité, j'ai eu la chance de partager tout ceci avec Sylviane que je remercie tout particulièrement pour tout ce qu'elle m'a appris, pour l'énorme travail qu'elle accomplit, sa gentillesse, et je la remercie pour tous les beaux moments partagés (joie, peine et nos moments de rire)...

Nous nous croiserons tous d'une autre manière, alors merci encore à tous.»

France



France Hector-Aubard et Juan Moreno



Les employés communaux et les élus



Laura Martin et Sylviane Pia

## Laura Martin, nouvelle secrétaire

Par l'intermédiaire du service de remplacement du Centre de Gestion 05, Laura Martin remplace France jusqu'au 31 décembre 2016.

Après un appel à candidature, le Maire de Ventavon a décidé de la recruter à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour un contrat de six mois.

## Plan Local d'Urbanisme PLU, où en est-on ?

- Phase d'élaboration du zonage en cours : réflexions sur le zonage, le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

- Cette phase doit traduire les orientations inscrites dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) validé en conseil municipal, le 4 juillet 2016.

- La phase de zonage fera l'objet d'une réunion publique début 2017 (avant validation et arrêt du Plan Local d'Urbanisme par le conseil municipal).

- L'enquête publique aura lieu 3-4 mois après la date d'arrêt du PLU.

- La population peut toujours inscrire ses remarques au registre de concertation disponible en mairie.

- Des panneaux résumant les premiers éléments du PLU (procédure, diagnostic et PADD) sont affichés en mairie.



## Fin de l'opération « Façades-Toitures »

Depuis le début du lancement de l'opération « Façades-Toitures » en 2012 destinée à l'amélioration du cadre de vie et à la préservation du patrimoine architectural du territoire, une subvention de 26.955,50€ a déjà été allouée à différents propriétaires de Ventavon. Une dernière subvention de 7244,50€ a été attribuée en août dernier à quatre autres propriétaires ; celle-ci sera versée dès la réalisation des travaux.

Cette opération démarrée avec une enveloppe de 34.200€ est donc soldée.

## Espace de Loisirs Mutualisé ELM

Comme vous avez pu le voir, la construction de l'ELM à Valenty progresse.

- Un avenant au marché de travaux de charpente a été passé avec l'entreprise Dautremer afin d'intégrer une modification des prestations du complexe d'isolation en plafond de la salle polyvalente et du type de tuiles.

- Un autre avenant a été également passé avec l'entreprise Borey afin d'intégrer la fourniture et la pose d'une barre d'accrochage d'accès aux combles en façade Ouest.

- La Commune a souscrit à une assurance « Dommages ouvrage » après réception des travaux et pour 10 ans afin de faire procéder immédiatement à la réparation des désordres éventuels pour rétablir au plus tôt la sécurité et la fonctionnalité du bâtiment communal.

## Programmation architecturale et urbaine du chef-lieu

Au regard d'une organisation de l'espace pas assez fonctionnelle constatée sur certains locaux municipaux, la commune réfléchit à la requalification et à la réorganisation de bâtiments communaux et de leurs espaces extérieurs en partant de la mairie, l'école-cantine et jusqu'à l'ancien hôtel « La Licorne » propriété de la Commune.

La Commune a sollicité l'assistance technique et le conseil auprès du CAUE des Hautes-Alpes qui consistera à une élaboration d'un diagnostic (architectural, paysager et urbanistique), une définition des besoins, une analyse de l'opportunité du projet et de sa faisabilité et la réalisation du cahier des charges pour la mise en place d'une consultation de programistes.

Le bureau d'étude choisi après consultation sera chargé de s'assurer de la faisabilité et de l'opportunité de l'opération envisagée, d'en déterminer la localisation, d'en définir le programme et d'en arrêter l'enveloppe financière.



## CIMETIERE



Carré 1 réhabilité

### Réhabilitation du cimetière

Suite à une contestation d'un détenteur de concessions, une nouvelle délibération en date du 25 janvier 2016 est venue annuler et remplacer celle de 2013 établissant la reprise de concessions ou sépultures constatées à l'état d'abandon.

Les travaux commandités par la commune au Groupe Elabor pour la reprise des vingt premières tombes dans le carré 1 sont terminés.

La commune lancera en 2017 une consultation d'entreprises pour les 45 emplacements restants.

Les plaques en marbre du monument aux morts (1914-1918) du cimetière ont été nettoyées par une entreprise de pompes funèbres de Laragne. Malgré tout, les moisissures persistent et le rendu n'est pas celui que l'on escomptait.



Monument aux morts du cimetière



Route du Grand Guibert  
limitée à 30 km/h

## VOIRIE

### Régularisation des emprises de divers chemins ruraux et voies communales

- Une première opération de régularisation qui portait sur des emprises très anciennes de 6 chemins (C2, V19, VC5, VC4, VC33) par échange de terrains avec la Commune, a été initiée en 2013. Un géomètre avait été chargé des états des lieux, de l'établissement des projets de division et des états parcellaires.

Les documents d'arpentage ayant été approuvés par les propriétaires concernés, la Commune a choisi Maître Gabet-Fournier, notaire à Veynes pour la passation des actes d'acquisition, pour la procédure de recherche d'actes de propriété et la rédaction des actes de cession. Les échanges seront consentis sans indemnités financières pour les propriétaires et les frais d'actes notariés seront à la charge de la Commune.

- Une deuxième opération de régularisation sur 20 chemins a été lancée dernièrement. Les géomètres experts Salla et Lecomte devraient donc prendre les relevés correspondants à chaque emprise.

### Entretien des voies et réseaux

Les travaux de rénovation du réseau pluvial du Grand Guibert programmés pour 2016 se terminent.

La commission «voirie» fera le tour des voies communales et rurales durant l'hiver pour définir l'enveloppe de travaux 2017.

### Panneaux de signalisation

Des panneaux de signalisation ont été placés à différents endroits de la voirie communale.

Notamment sur les voies donnant sur la route qui borde le canal EDF avec des panneaux «cédez le passage» et des panneaux «30 à l'heure» sur la route du *Grand Guibert*.

Suite à l'arrêté du 5 février 2016, des panneaux d'interdiction de passer en période hivernale avec aussi une interdiction aux véhicules supérieurs à 3,5 tonnes, ont été placés en bas et en haut de la route VC 1 dite «route des Quatre chemins» suite à de nombreux accidents survenus les jours de neige ou de gel.



Route des Quatre chemins VC1  
interdite en période hivernale

## Chambre d'eau et salle des vannes



### Constat

En 1909, le canal d'amenée de la centrale hydroélectrique du Beynon se terminait à la chambre d'eau (actuellement terrain communal à l'abandon et dangereux) qui était le départ des conduites forcées vers l'ancienne usine hydroélectrique en contrebas occupée actuellement par un Atelier de maintenance des centrales hydroélectriques de Haute-Durance.

Ce canal d'amenée n'existe plus et la centrale a été fermée en 1975.

En 2001, la commune de Ventavon étudiait avec la CCL, la réhabilitation de ce patrimoine industriel en vue de constituer une antenne d'Ecomusée. Une première tranche de travaux de débroussaillage et de rénovation de la salle des vannes avait été effectuée, puis le projet est resté en l'état à cause de la lourdeur qu'un tel site pouvait engendrer au niveau du fonctionnement.

Depuis, le site ouvert s'est délabré. Il a été vandalisé (vitres cassées, matériel arraché...) puis squatté pour toutes sortes de jeux et pour finir largement tagué.

### Arrêté municipal d'interdiction d'accès

Considérant le mauvais état du bâtiment et des accès correspondants à la chambre des vannes qui compromet gravement la sécurité du public, un arrêté de la commune publié le 28 juin 2016 précise notamment :

Pour des raisons liées à la sécurité, il est formellement interdit à tout public de pénétrer dans l'enceinte de l'ancienne usine hydroélectrique (dont la chambre d'eau et la salle des vannes) située sur les parcelles D780 et D779 au lieu-dit « Le Beynon » à Ventavon.

Cet arrêté dans sa totalité est affiché en mairie .

Plusieurs panneaux de signalisation ont été installés devant le bâtiment précisant l'interdiction d'accès en mentionnant la date de l'arrêté municipal.

La Commune se décharge de toute responsabilité si un individu venait à enfreindre l'interdiction et pénétrerait.

### Étude sur l'avenir du site

Compte tenu de la dangerosité du site délabré, il convient de faire un choix portant sur un réaménagement ou une destruction. Mais une destruction semblerait s'imposer. Plusieurs idées sont à l'étude, comme l'installation de locaux professionnels pouvant être vendus à des artisans et pourquoi pas l'installation de panneaux photovoltaïques sur ceux-ci. Tout reste à définir.



## Travaux d'électrification à la Cité du Beynon

Les réseaux d'électrification de la cité du Beynon étant très vétustes, ils nécessitent des travaux de construction de réseaux (électrique et éclairage public) sur une première tranche.

La convention financière passée avec le Syndicat Mixte d'Électricité des Hautes-Alpes définit le montant des travaux à 115.900€ HT dont 76.530€ de contribution communale.

# ILLUMINATIONS



## De nouvelles illuminations de Noël

Au vu du vieillissement des décorations lumineuses, le conseil municipal a décidé d'en acheter de nouvelles avec un système d'ampoules LED qui sont installées dans différents endroits du village et quelques-unes supplémentaires sur la place de Valenty.

Le montant des fournitures s'élève à 8.098€ HT pour la société DECOLUM et les travaux de pose à 3.930€ pour AVENIR RADIO. La prestation annuelle de pose ou dépose s'élèvera à 650€ HT.

## Éclairage du beffroi-église à rénover

La foudre ayant grillé un bon nombre d'ampoules et de boîtes électriques de l'éclairage du beffroi-église, il a été convenu d'en acheter de nouvelles à la société LED REFLEX.

Ce matériel a été posé par AVENIR RADIO qui a un contrat de maintenance avec la commune pour l'éclairage public, l'éclairage du beffroi et les illuminations de Noël.

## Deux candélabres à la halte routière sur la RD 942

L'entreprise ETEC a donc procédé à la sécurisation de la halte routière sur la RD 942 au lieu-dit «Le Gouzon» (dénommé *La Peyrousse* sur le panneau d'arrêt des cars) par la pose de deux candélabres LED réglés par une horloge dans le cadre des économies d'énergie.



## Dysfonctionnement de l'éclairage public

### Rappel

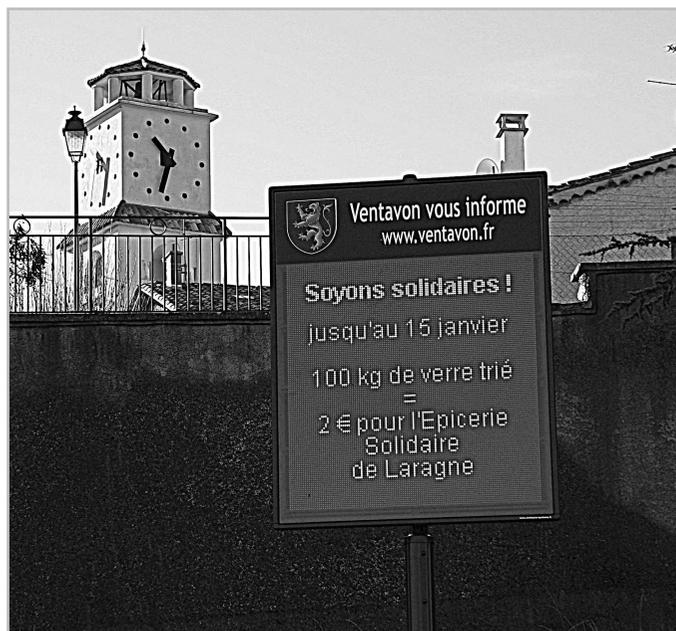
Si vous constatez un dysfonctionnement de candélabres, vous pouvez le signaler en mairie en relevant son identification étiquetée sur le support à hauteur d'homme.



# Panneau lumineux d'information

La Commune de Ventavon a demandé à la société CENTAURE SYSTEMS d'installer un panneau lumineux d'information à l'entrée du bourg de Ventavon. L'investissement a représenté 7.960€ HT pour le panneau et accessoires avec une garantie et maintenance technique gratuite pendant deux ans. Les travaux d'assise et le socle en béton se sont élevés à 6.000€ HT. Les frais de fonctionnement se limiteront à un abonnement à Internet et à une prestation régulière de mise en ligne des données effectuée par notre webmaster.

Le choix de cette qualité de matériel a été arrêté suite à la visite d'une même installation sur la commune de Neffes où l'écran graphique monochrome de haute résolution et diodes blanches utilisés donnaient une excellente visibilité jusqu'à 170°.



## Pourquoi un nouveau support de communication ?

Ce panneau servira à la diffusion d'informations municipales, citoyennes, associatives, touristiques et aux messages d'alerte et de vigilance.

Son implantation à l'entrée du bourg a été choisie car elle est bien sûr le passage obligé des villageois, mais aussi des parents d'élèves de l'école de Ventavon, des habitants des écarts qui se rendent en mairie ou à des activités associatives, des visiteurs qui garent leurs voitures à cet endroit et de tous ceux qui apporteront les déchets aux containers de tri et d'ordures ménagères placés en-dessous.

Ce support aura également l'avantage d'informer les piétons ou les automobilistes de passage qui ne sont pas forcément utilisateurs assidus d'Internet et qui auront de ce fait un abrégé des annonces locales.

Ce support d'affichage pourra remplacer l'affiche papier d'un événement ou tout du moins en être une supplémentaire sous une forme électronique.

## Réservé aux villageois, pas seulement !

Et pour tous ceux qui sont utilisateurs des dernières technologies informatiques, habitant trop loin, ne passant pas souvent au village ou ne venant qu'aux vacances, ce système de panneau répondra également à leurs besoins de communication dynamique et leur permettra de suivre en temps réel, le contenu du panneau électronique.

En effet, l'interface de pilotage web de création de contenus dynamiques permettra une diffusion simultanée sur trois différents supports :

- Le panneau d'affichage électronique en chair et en os situé à l'entrée du village
- Un panneau virtuel inséré sur le site web de Ventavon (ventavon.fr)
- Une application smartphone CentoLive que vous pouvez télécharger gratuitement et qui est disponible sur Android, iOS et Windows Phone.



### Utilisation du panneau

Les associations localisées à Ventavon ou celles organisant un événement sur notre commune qui souhaiteraient faire paraître une annonce sur ce panneau d'affichage électronique doivent envoyer leur message en mairie pour approbation qui se chargera de les télétransmettre sur ce support d'affichage. Ce message doit être bref et répondre aux questions : quoi, où, quand, heure, organisation. Les détails, flyers ou explications d'un événement peuvent être également envoyés mais seront publiés sur le site web selon notre appréciation.

Téléchargez l'application pour smartphone  
**CentoLive**  
et retrouvez les informations de VENTAVON en temps réel



## EAU & ASSAINISSEMENT

### Source Muret à Valenty

Suite à la délibération du conseil municipal du 6 juin 2016, sollicitant la préfecture pour lancer une Déclaration d'Utilité Publique afin d'instaurer des périmètres de protection autour du captage de la source, la commune est enjointe de mettre certains documents en conformité. Il s'agit d'obtenir une estimation des services des domaines sur les prix des terrains de la zone concernée dans le cas d'un achat obligatoire et d'une évaluation des indemnités aux propriétaires en cas d'application de servitudes sur certains terrains. A l'issue des documents obtenus, le préfet nommera un commissaire enquêteur pour lancer une enquête d'utilité publique.

#### Paiement de l'eau par carte bancaire

La Direction générale des finances publiques, partenaire des collectivités locales, met à votre disposition ce site internet [tipi.budget.gouv.fr](http://tipi.budget.gouv.fr) pour faciliter le paiement de vos services publics locaux. A Ventavon, vous pouvez payer vos factures d'eau-assainissement ainsi que celles des loyers communaux sur ce site de télépaiement.



### Réseau d'eau potable

En 2015, le réseau d'eau potable de la Commune desservait 363 abonnés, ce qui représente 588 habitants.

Il a été prélevé au total 94.316 m<sup>3</sup> d'eau potable.

En détails :

- Source Robin Faye : 23.581m<sup>3</sup>
- Source Muret Valenty : 14.984m<sup>3</sup>
- Source Villard : 55.751m<sup>3</sup>

Le volume produit (ou facturé) en 2015 est de 70.164m<sup>3</sup>.

La différence s'explique donc par des fuites, des fontaines non comptabilisées et des pertes non techniques.

### Réseau d'assainissement

En 2015, le réseau d'assainissement collectif desservait 187 abonnés, ce qui représente 387 habitants.

## SPANC

Service Public d'Assainissement Non Collectif

### Contrôles

Avant la fin de l'année, dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif, la Communauté de Communes du Laragnais va assurer le contrôle de 76 installations, ce qui représentera environ 3 mois de travail à temps complet. Pour cela, les élus avaient créé un emploi non permanent de contrôleur SPANC à temps complet depuis le 3 octobre 2016 et ce, jusqu'au 31 décembre 2016.

### Programme de réhabilitation d'installations SPANC non conformes

La Communauté de Communes du Laragnais avait engagé en 2012, deux programmes de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif. Ils étaient destinés aux installations qui présentaient des risques sanitaires et environnementaux donc non conformes et classées en priorité 1 ou 2 à l'issue du diagnostic réalisé sur le territoire.

L'objectif était de réhabiliter 40 installations. Le premier programme s'est achevé en 2015 et 21 installations ont été réhabilitées.

A la suite de la réalisation des premières études et analyses de sol, la commission environnement propose de lancer une consultation pour la réalisation des travaux de réhabilitation du second programme concernant les 19 installations restantes.

Le montant estimatif des travaux est estimé à 129.460€HT.

Le montant des travaux sera refacturé par la CCL aux propriétaires signataires de la convention correspondante, déduction faite des subventions obtenues auprès du Département des Hautes-Alpes et de l'Agence de l'Eau. (*Délibération CCL 29/09/16*)

#### Règlement du SPANC

Vous pouvez télécharger la version actualisée au 28/07/2016 du règlement du SPANC :



[ventavon.fr/PDF2016/ReglementDuSPANC2016.pdf](http://ventavon.fr/PDF2016/ReglementDuSPANC2016.pdf)

#### Observatoire national des services Eau et Assainissement

Les rapports sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement à Ventavon sont publics et sont accessibles sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement :

[www.services.eaufrance.fr/donnees/commune/05178](http://www.services.eaufrance.fr/donnees/commune/05178)



## Restauration du retable et des objets mobiliers classés de l'église Saint-Laurent



En 2014 et 2015, la Commune avait lancé une campagne de restauration de l'église avec des travaux d'assainissement de l'église et de remplacement des planchers pour un montant de 167.968€ TTC.

Le retable étant lui-même très endommagé par les insectes, il a été décidé de lancer une deuxième opération de restauration nécessitant le traitement de désinfection des boiseries et le dégrèvement des dorures et polychromies afin de leur rendre leur faste d'antan. C'est l'Atelier Artucuci et Hissier qui s'emploie actuellement à cette tâche pour un montant de 49.815€ TTC.



Suivant un plan de financement prévisionnel, la Commune a sollicité pour cette deuxième tranche une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 40% et du Département à hauteur de 20%. Il est à noter que la DRAC nous a versé sa part de financement récemment.

Entretenir une église coûte cher et une troisième tranche pourra s'envisager au regard des financements obtenus pour restaurer le mobilier restant (statues, reliquaires inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, le 6 février 2014).



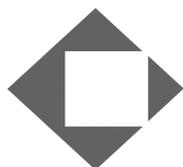
### Souscription publique

C'est dans ce sens au vu des frais futurs que la commune de Ventavon a décidé de lancer une souscription publique sous l'égide de la Fondation du Patrimoine.

Vous trouverez inséré dans ce bulletin le bon de souscription qui vous donnera toutes les informations nécessaires pour verser un don, soit en le renvoyant à la Fondation du Patrimoine par courrier soit en ligne par paiement sécurisé.

[www.fondation-patrimoine.org/41656](http://www.fondation-patrimoine.org/41656)

FONDATION



DU  
PATRIMOINE



# Le très haut débit à l'horizon...

## Le haut débit, la montée en débit et le très haut débit

La technologie ADSL déployée par le réseau téléphonique en fil de cuivre est communément nommée le « haut débit ».

La "montée en débit" consiste à remplacer partiellement les réseaux historiques (en cuivre ou en câble coaxial) par des réseaux de fibres optiques : l'objectif est d'améliorer les débits en apportant la fibre optique au cœur de la ville ou du village, tout en préservant la partie du réseau la plus proche des logements en cuivre ou en câble coaxial.

Il était courant de nommer « très haut débit » les technologies permettant des débits supérieurs à ceux de l'ADSL. Désormais le seuil fixé par la Communauté Européenne pour la dénomination « Très haut débit » est de 30 Mégabits par seconde. Il s'agit de connexions câble ou fibre optique donnant accès à internet dont le débit crête descendant est supérieur ou égal à 30 Mbits/s.

## Un premier plan sur 5 ans

Le *Syndicat Mixte Ouvert PACA Très Haut Débit*, en charge des déploiements d'infrastructures de réseaux de communications électroniques sur notre région et suivant le premier plan quinquennal **2014-2019**, a pour mission :

### - de moderniser le réseau de collecte de France Telecom

Il s'agit d'établir des liaisons de collecte en fibre optique en parallèle des liaisons existantes en cuivre de l'opérateur historique, entre certains Nœuds de Raccor-

dement d'Abonnés (NRA), afin de permettre aux opérateurs d'offrir de meilleurs niveaux de services et étendre si possible le dégroupage des NRA concernés sur le territoire.

Pour les Hautes-Alpes, le projet représentera un déploiement de réseaux de collecte sur plus de 300 lignes et 20 NRA concernés.

### - Modernisation du réseau de desserte de France Telecom

La technologie est celle de la montée en débit, consistant à équiper certaines sous-répartitions de l'opérateur Orange d'armoires de rue, appelées « Point de Raccordement Mutualisé » ou PRM, permettant d'améliorer les niveaux de débit, notamment dans le nouveau contexte d'ouverture en octobre 2013 des services offerts par la technologie VDSL2. Le projet concernera 8.000 lignes haut-alpines.

### - Déploiement de la fibre à l'abonné

La technologie cible est la fibre jusqu'aux abonnés ou FTTH (*Fibre mutualisée jusqu'au domicile*) mais également la fibre jusqu'aux entreprises et autres sites publics ayant des besoins importants de débit ou de qualité de service, également appelée FTTO (*Fibre dédiée jusqu'à l'entreprise*).

Le projet concernera la desserte en Très Haut Débit de 12 communes haut-alpines (dont Laragne en 2016) représentant 26.000 prises et de 150 sites stratégiques, dont 62 bâtiments publics et 88 zones d'activités.

### - Aide à l'équipement satellitaire

La dernière technologie retenue est le raccordement satellitaire. Il est ainsi prévu que le *SMO PACA THD* mette en

œuvre, à la suite des dispositifs actuels distincts des deux Départements alpins, un dispositif d'aide à l'équipement en parabole satellite pour les abonnés ne pouvant ni bénéficier du FTTH, ni de la montée en débit.

- **Raccordement des points hauts de téléphonie mobile** par opportunité (suivant la proximité du réseau de collecte)

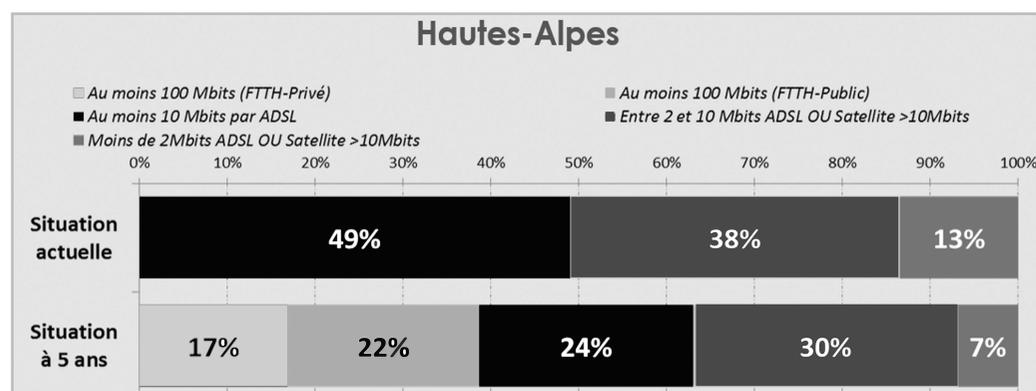
## A quand la fibre à Ventavon

En 2012, le *Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique* adopté par le Département des Hautes-Alpes prévoyait pour 2027 une couverture en très haut débit pour le plus grand nombre (c'est-à-dire la fibre pour 75% des abonnés) en desservant toujours en priorité les principaux sites à enjeux que sont les zones économiques, les sites touristiques et les pôles d'éducation et de santé.

Au printemps 2013, le *Plan France Très Haut Débit* visait à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022, c'est-à-dire proposer un accès à Internet performant à l'ensemble des logements, des entreprises et des administrations.

Pour être plus exact, Le *SMO PACA THD* déclare sur son site viser le déploiement de 117.026 prises FTTH sur les Hautes-Alpes sur 15 ans. (*source : <http://www.paca-thd.net/>*)

En ce qui concerne notre commune, et pour répondre à la préoccupation de ses habitants, a priori rien n'est programmé pour les trois prochaines années, nous avons donc le temps d'en reparler !



# Ecole de Ventavon

## Projets et sorties

- Trois spectacles au **théâtre** de la Passerelle avec les CE2 de Monétier-Allemont (Je brasse de l'air en décembre, Rick le cube en janvier et Linea en mai)
- Participation au concours national « **Non au harcèlement** »\* avec la réalisation d'un clip.
- Participation à la **semaine de la Presse** (20-25 mars 2017) avec les classes de 6ème du collège de Laragne. Publication d'articles dans le journal du collège.
- Intervention de l'association gapençaise « **Enfance en danger** » pour sensibiliser à la maltraitance
- **Voyage de fin d'année** : classe découverte à Toulouse (du 12 au 16 juin 2017) avec les CE2 de Monétier-Allemont (Cité de l'Espace, Musée Aeroscopia, Canal du midi, visite de la ville de Toulouse et de son musée des Beaux-Arts, visite de la ville de Carcassonne).

\* En cas de cyber-harcèlement, vous pouvez contacter :

**le n° vert Net Ecoute 0800 200 000**

Ce numéro est géré par l'association E-Enfance (<http://www.e-enfance.org/>). Au-delà de l'écoute et du conseil, Net Ecoute peut vous aider au retrait d'images ou de propos blessants, voire de comptes le cas échéant.

## Remerciements à la mairie de Ventavon

La directrice de l'école remercie la mairie de Ventavon pour l'aide financière de 2000€ qu'elle octroie pour le voyage de fin d'année et pour son intervention par l'intermédiaire d'un technicien informatique pour établir une connexion à Internet avec un bon débit à chaque ordinateur connecté. Sophie Lafond précise que cela va surtout aider les élèves à acquérir les connaissances nécessaires pour préparer le B2i qui est un examen d'informatique que tous les élèves de primaire doivent passer avant d'intégrer le collège.

## Aménagement de la salle d'informatique

Au vu des prescriptions des organismes de sécurité quant aux issues de cette salle, des rangements et plans de travail supplémentaires ont été installés par l'entreprise Chevallier pour un montant de 4759,20€.

## Régie de recettes cantine-garderie

Le conseil municipal après avoir délibéré, accepte la modification de l'article 6 relatif à la création de la régie de recettes qui précise que, vu les les sommes modiques encaissées, le régisseur sera dorénavant tenu de verser au Trésorier de Laragne le montant de l'encaissement dès que celui-ci atteint le maximum fixé et au minimum une fois par trimestre.

Auparavant, le versement à la Trésorerie se faisait une fois par mois. Le conseil municipal a demandé à ce que les familles soient informées des dates d'encaissement.

**>>> Pendant la période d'absence de Françoise Gras, les tickets cantine-garderie sont vendus exclusivement à la mairie durant les heures d'ouverture au public.**



TAP pour les élèves CM et CM2  
Liliane Trapani, Madame Lenez et Corinne Gontard

## Temps d'Activités Périscolaires

Le mardi de 15h50 à 16h10 et le Jeudi de 13h30 à 16h10  
Les changements de jours des TAP et la mise en place d'un Projet Éducatif de Territoire prévus avant la rentrée scolaire (cf. VI 45 p 14) n'ont pu être appliqués, faute d'autorisation de l'Académie et du désistement de Claret. La commission des affaires scolaires réfléchit sur la suite à donner au regard de ses obligations concernant la responsabilité de l'encadrement par un directeur diplômé.

Liliane Trapani a remplacé Françoise Gras accidentée.

### Les thèmes :

Le thème principal pour cette année est l'**Atmosphère** avec fabrication de girouettes, relevés tous les jeudis des températures et étude de la météo du jour. Les prochaines activités seront la création et le vol d'objets (cerf-volant, manche à air, etc.) avec Thierry Bento. Puis Bernard Kurtz et Sébastien Latard (habitants du village) viendront exposer la mécanique du vol en deltaplane et en parapente.

Lors de ce 1<sup>er</sup> semestre 2017, d'autres activités vont être pratiquées.

Tout d'abord avec le thème « **A la recherche de nos racines** » ; chaque enfant construira son arbre généalogique. Puis sur internet, ils chercheront les différents **masques** existants dans le monde afin de savoir leur signification et procéder à leur réalisation.

Pour clore cette période à la fois pédagogique et ludique, les enfants présenteront, en juin, leur travail commun de l'année sous la forme d'une **pièce de théâtre** dont ils auront créé costumes et décors avec l'aide de Géraldine Charles.

## Délégués des parents d'élèves du RPI

### - Ventavon

**CM1 CM2** : Nathalie Bouchet, titulaire  
Caroline Henry, suppléante

### - Monétier-Allemont

**CE2** : Marilyne Valentini, titulaire  
Valérie Bittoni, suppléante

**TPS PS** : Marie-Hélène Henri, titulaire  
Elodie Gontard, suppléante

### - Claret

**MS GS** : Cyril Latil, titulaire  
Agnès Benistant, suppléante

**CP CE1** : Sandra Cauchois, titulaire  
Gérald Ribota, suppléant

## GYM PLAISIR

### Le plaisir de la GYM

Vous avez envie de partager un bon moment, de prendre soin de votre santé, de découvrir des activités ?

Gym Plaisir vous propose tout au long de l'année :

- **Mardi** de 18h à 19h15 : enfants de 9 à 14 ans  
de 19h30 à 20h30 : ados adultes, cours tonique
- **Jedi** de 18h à 19h15 : enfants de 4 à 8 ans  
de 19h30 à 20h30 : ados adultes, cours détente

Vous pouvez nous rejoindre en cours d'année, n'hésitez pas ! Chez nous pas de compétition, mais un grand moment de plaisir.

Et puis pour ceux qui n'ont pas envie, ceux qui ne peuvent pas en semaine, ceux qui ne sont pas adeptes des séances en salle, ceux qui n'ont pas beaucoup de temps, ceux qui ne sont pas licenciés, notre animatrice propose :

- des sorties nature de deux heures, ouvertes à tous de 7 à 77 ans, un partage entre générations,
- des stages pendant les vacances scolaires pour occuper vos enfants, ou pour découvrir de nouvelles activités.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à prendre contact avec :

- la présidente : Maryse Charnier 06 25 17 65 72
  - l'animatrice : Violaine Lecoin 06 49 52 87 09
- ou à poser vos questions par e-mail :  
gymplaisirventavon@gmail.com

Allez, pour le début de l'année, prenez du temps pour vous, un peu de sport c'est bon pour la santé.



## Jamais vides, ces greniers !

**T**oujours dans le coup nos Amazones,  
Pour l'organisation de leur vide-grenier !  
S'améliorant au fil des années,  
Elles ne craignent désormais plus personne !  
Maryse, Sophie, Françoise et consœur,  
(Permettez quand même que je vous les nomme !  
Ces discrètes, mais remarquables personnes.)  
Yolande, Fatima, Virginie et Véro,  
Mado, Marie-René, Jeanine et Caro,  
Régine, Danièle, Pierrette et Marie-Hélène,  
Et leur sympathique tortionnaire, la belle Violaine !  
Toutes infatigables, pleines d'ardeur,  
Ont réussi un coup de maître ! Encore et encore,  
Avec leur énergie, mais surtout leur grand-cœur !  
Maintenant, condamnées à la perfection,  
Elles sont un moteur de Ventavon !

Sur le vide-grenier lui-même,  
Rien à dire, toujours plus d'exposants  
Maintenant des habitués, toujours les mêmes,  
Présentant leurs trésors, au soleil et au vent !

Installés pratiquement aux mêmes endroits,  
Faisant preuve d'une fidélité de bon aloi,  
Pour la pérennité de cette super manifestation,  
Le VIDE GRENIER DE VENTAVON !  
La place Philippe Bourg pourrait postuler,  
Pour la place des Hautes-Alpes la plus fréquentée,  
Par les gourmets-gourmands, et les assoiffés !  
Tout ça grâce aux talents culinaires,  
De nos jouvencelles jusqu'aux grand-mères !

Conjoints ou compagnons, eux aussi n'ont pas chômé !  
Pour la réussite encore cette année,  
De cet incontournable vide-grenier !  
Messieurs chapeau ! N'hésitez pas à l'avenir,  
De vous investir pour aider et soutenir,  
Ces fabuleuses amazones de Gym-plaisir !  
Pour qu'à nouveau, débordant la région,  
Éclate, s'épanouisse la réputation,  
Du VIDE GRENIER DE VENTAVON !  
Encore un grand-merci à vous mesdames !  
Vous m'avez définitivement conquis, cœur et âme.

René Montagny



## VIDE GRENIER, jusqu'où va-t-il nous mener ?

Congés terminés, rentrée bouclée, c'est l'arrivée du vide-grenier, bien avant celle du Beaujolais !

4 Septembre : Un soleil radieux, une motivation sans faille des bénévoles de GYM PLAISIR, un village endimanché, tout y était.

Les exposants se sont disputés les places : 140 au total, un véritable succès.

Et que dire des 4500 visiteurs (au moins) qui ont saturé les parkings, envahi le village et chiné sans compter ? Un coin expo qui a enchanté les visiteurs par sa diversité, sa beauté et ses talents qui se mettaient en valeur les uns les autres.

Et puis, les « spontanés », ceux qui n'étaient pas attendus mais qui ont animé la journée : les cornemuses ont sonné l'arrivée des navettes, la musique a bercé le repas et les chants espagnols ont clôturé la journée.

Un peu de joie et un instant suspendu en ces jours compliqués que traversent notre société, chacun veut participer, profiter de cet instant de sérénité.

Ô mon village, qu'il fait bon vivre dans tes remparts, que tu sais être accueillant !

Mais derrière tout cela ? Des heures de préparation pour l'équipe dirigeante qui orchestre et gère pendant plusieurs mois, une attention soutenue avec le plan vigipirate qui plane sur ce jour de fête, un stress bien présent pour gérer tous les incidents...

Il y a 8 ans, tout le monde riait à l'idée du vide grenier de Ventavon, depuis 5 ans tout le monde parle du vide-grenier et depuis deux ans tout le monde veut être au vide-grenier.

GYM PLAISIR comme le dit son nom, souhaite à tout le monde beaucoup de plaisir, mais maintenant, il est important de garder cette âme bon enfant, sans tirer à hue et à dia pour déchirer cette douce osmose entre « tout le monde ».

Merci aux habitants pour leur discipline et leur compréhension, merci à la municipalité pour nous aider à accueillir vendeurs et acheteurs dans de bonnes conditions, merci aux habitués et aux spontanés, merci aux bénévoles qui œuvrent des jours et des heures durant.

MERCI, MERCI, MERCI... les sourires de cette journée étaient si beaux !

Et en cette fin d'année, nous souhaitons à tous douceur et candeur, solidarité et humanité, sérénité et santé.

### L' équipe de GYM PLAISIR



## La bibliothèque de VENTAVON, un lieu de culture pour tous

Le programme 2016 - 2017 du réseau inter-bibliothèques dont Ventavon fait partie, a diffusé un programme varié sur le thème : « **(Re)-découvrons le plaisir de lire** » scindé en 2 périodes. La première s'est déroulée de septembre à novembre 2016 et a été riche en propositions d'animations culturelles et de belles rencontres ont eu lieu entre nos lecteurs et des intervenants de qualité.

Rappelons-en certaines :

- des rencontres d'auteurs locaux (René Frégny - Christophe Chaplais, Anne Delaflotte Medheri, Claire Strauss et Liana Lazar),
- un spectacle interactif « La mort d'un curé de campagne » autour d'une énigme jouée par la troupe *Il était une fois*.

**Toutes ces manifestations sont gratuites pour le public car inscrites dans un programme Plan de Développement de la Lecture Publique financé par la commune de Ventavon et le Département 05.**

A Ventavon, ont eu lieu des animations culturelles :

- « Lectures à voix haute » joués par les comédiens Dominique Huet et Nicolette Cook sur le thème de La Nouvelle.
- Une « Soirée Polar » avec un dîner à l'Auberge du Prieuré (repas entrecoupé d'extraits de romans policiers).
- Un atelier d'écriture pour adultes, animé par Dominique Dubost-Paris, avec une production de neuf nouvelles et un atelier en direction des enfants avec réalisation de quatre nouvelles policières.



*Dominique Huet et Colette Cook*

Le taux de fréquentation et les retours des participants nous permettent de dire que tout cela fut une réussite. A chaque fois, les personnes ont montré un réel enthousiasme avec des demandes de renouvellement de ces ateliers.

La deuxième période commencera dès le mois de Janvier 2017 avec le programme page ci-contre.



*Atelier d'écriture avec Dominique Dubost*

A ne rater sous aucun prétexte !

## Programme du premier semestre 2017

### Janvier

- Exposition « **Carnets de voyage** » prêtée par la BDP et Intervention de **Betty COME** qui nous fera voyager au travers de ses nombreux récits photos d'excursions à l'étranger.

**Samedi 28 Janvier 2017**

de 14h à 17h à la bibliothèque et salle du Prieuré

### Février

Soirée veillée intergénérationnelle

« **Ventavon d'autrefois à aujourd'hui** »

L'objectif est d'échanger avec les anciens sur des souvenirs de notre village avec, notamment Louis BRACHET – notre sculpteur – et toute personne ayant envie de témoigner sur le sujet. L'homme a besoin de ses racines et si la généalogie vous intéresse, nous vous donnerons une méthode pour rechercher vos ancêtres et créer votre arbre généalogique.

**Vendredi 10 Février 2017**

à 19h à la salle du Prieuré

### Mars

Pièce de théâtre

« **Histoires de femmes** » d'après le texte « L'inventaire » de Philippe MINYANA avec la troupe haut-alpine du *Petit noyau*.

Mise en scène de Nicole Escaffre

Actrices : Christine Curien, Dominique Dubost, Nadine Ruffo, Claire Souffront

« *Un show télévisé. Une présentatrice. Trois femmes qui déroulent des pans de leur vie à partir d'un objet fétiche. Paroles intimes avec en toile de fond la grande histoire d'une époque révolue. La langue populaire de leurs récits entremêlés nous rejoint dans notre humanité.* »

**Samedi 18 Mars 2017**

à 18h30 (durée 1h) à la salle du Prieuré



### Mars

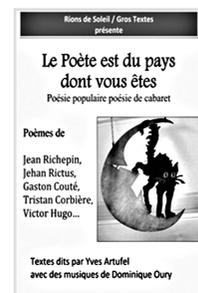
« **Le poète est du pays dont vous êtes** »

Un spectacle de littérature poétique de la Compagnie *Gros Textes* :

Des textes d'auteur de cabaret du début du XX<sup>ème</sup> siècle mis en musique par Dominique Oury et dits par Yves Artufel. De la poésie comme on ne se l'imaginait pas ...

**Vendredi 31 Mars 2017**

à 18h30 (durée 1 h) - Salle du Prieuré



### Avril

- **Exposition peinture**

avec Géraldine CHARLES, Anne & Cyril ROCHAS

**Samedi 15 & Dimanche 16 Avril 2017**

Entrée libre de 14h à 18h à la salle du Prieuré

### Juin

**Sortie culturelle dans les Alpes de Haute-Provence**

Visite guidée du Musée de Préhistoire de Quinson, halte et pique-nique à Moustiers Sainte-Marie, visite de la magnifique et atypique librairie « Le Bleuët » à Banon.

**Samedi 17 Juin 2017**

Voyage en car sur inscription : 04 92 66 40 24

Participation des voyageurs aux frais



Musée de la Préhistoire



Librairie Le Bleuët

**Ludothèque** : de 14h à 17h

Rendez-vous mensuels pour le plaisir des petits et des grands

Samedi 21 Janvier

Samedi 11 Février

Samedi 11 Mars

Samedi 29 Avril

Samedi 20 Mai

Samedi 1<sup>er</sup> Juillet

# ISDND du Beynon

## Rapport annuel d'exploitation 2015

### Modification de l'arrêté préfectoral

#### Arrêté de Mise en Demeure du 26 Mai 2015

– Dépôt d'un Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter sous 6 mois.

. Suite au cumul des modifications depuis l'autorisation initiale de 2002,  
. Suite à la demande de traitement de lixiviats extérieurs au site.

– Mise en conformité du casier amiante sous 6 mois.

#### Arrêté complémentaire du 30/11/15:

– Fixation des seuils de rejets pour la valorisation électrique.

- Possibilité d'enfouissement des charbons actifs issus du process.

– Mise en place de drains verticaux sur le casier 3.

### Déchets entrants

En 2015, 99 916 tonnes ont été réceptionnées sur site (- 3,6% /2014).

Les apports sont principalement constitués d'OM (hausse SOR-BIERS + intempéries 06), de déchets industriels banals, de refus de tri, d'encombrants et de mâchefers.

### Provenance des déchets entrants

En 2015, Les tonnages en provenance des Alpes-Maritimes sont en baisse (-2,6% par rapport à 2014) tandis que les communes limitrophes sont stables et que les Hautes-Alpes sont en augmentation (OM + Encombrants).

Baisse des fermentescibles (-37,8%).

Broyage des déchets verts en 2015 et pas de réception sur 2016.

### Travaux et Modifications de site

#### 2015

- Mise en place de 10 drains horizontaux supplémentaires sur le casier 3 Nord.

– Mise en place de filtres à charbons actifs sur la torchère et le BGVAP en décembre.

– Démarrage de l'osmose en février et de la TAR mi 2015.

– Réalisation du casier 3 Sud de septembre à décembre.

#### 2016

- Création de 14 puits verticaux supplémentaires sur le casier 3 Nord conformément à l'arrêté préfectoral complémentaire du 30/11/15.

### Réclamations

Augmentation des plaintes en 2015.

15 personnes différentes mais 80% des appels proviennent de 5 personnes.

En baisse de près de 30 % sur 2016.

### Gestion des nuisances

#### Mesures mises en place

- Réduction de la surface d'exploitation.

- Augmentation de la quantité de biogaz captée (+35% en 2015).

- Diminution de la quantité de lixiviats épandues et réinjectées.

#### Test de neutralisation du H2S

Période: épandage d'hydroxyde de fer une fois par semaine du 7 octobre au 3 décembre pour faire précipiter le H2S.

– L'efficacité du produit n'a pas pu être prouvée.

### Résultats d'analyse d'eau

**Eaux Résiduaires Industrielles** : Les analyses ont été réalisées trimestriellement.

Tous les paramètres sont conformes.

**Piézomètres** : 2 analyses ont été réalisées en juin et en décembre.

Tous les paramètres sont conformes.

**Fonçage amont, aval, Torrent** : 2 analyses ont été réalisées en juin et en décembre.

Tous les paramètres sont conformes.

**Tour Aéroréfrigérante (TAR) - suivi légionelles** : suivi hebdomadaire durant la phase de démarrage puis bimestriel.

Résultats conformes.

2 nettoyages et désinfections réalisés.

### Traitements des lixiviats

3 modes de traitement :

– BGVAP (arrêt en février)

– STation d'EPuration de Gap (de janvier à avril)

– Osmose inverse (démarrage en février)

#### Sur 2015 :

393 m<sup>3</sup> ont été traités par le BGVAP

808 m<sup>3</sup> ont été traités en STEP

8654 m<sup>3</sup> ont été traités par osmose inverse

1258 m<sup>3</sup> ont été épandus ou réinjectés

A partir de Mai 2015 : traitement de tous les lixiviats par osmose.

Depuis février, le BGVAP ne traite donc plus de lixiviats.

#### Osmose :

Perméats : TAR et rejet milieu - Contrôle mensuel conforme.

Distillats (retour bassin lixiviats) et Surconcentrats (SOLAMAT)

### Biogaz valorisé et rejets atmosphériques

#### Biogaz :

5,965 millions m<sup>3</sup> de biogaz traités soit près de 35 % de plus qu'en 2014 (4,43Mm<sup>3</sup>).

**Rejet Moteur** : 2 analyses ont été réalisées en juin et décembre.

Tous les paramètres sont conformes.

Léger dépassement CO en janvier.

#### BGVAP - Torchère :

**BGVAP** : 2 analyses réalisées mars et décembre.

Dépassements en SO<sub>2</sub> (2 fois) -poussières (2 fois) - NH<sub>3</sub> (1 fois).

Mise en place filtre à charbons actifs fin 2015.

Janvier et Mars 2016 résultats conformes.

**Torchère** : 4 analyses en 2015

Dépassements au niveau du SO<sub>2</sub> (4 fois).

Mise en place filtre à charbons actifs fin 2015.

Janvier et Mars 2016 résultats conformes.

### Bilan études environnementales

#### Bilan Etude Faune-Flore :

– Des campagnes de suivis des espèces présentes ont été réalisées : tous les 2 ans depuis 2005.

Aucune perturbation majeure des écosystèmes ne peut être attribuée à l'ISDND.

#### Bilan Poissons :

Aucune altération interne ou externe n'a été notée.

#### Bilan Indice Biologique Global Normalisé :

– Des analyses sont réalisées tous les 5 ans depuis 2005.

**>> Note de 16/20 Qualité biologique bonne**

Pas de modification depuis le début du suivi.

Document VEOLIA



# Invitation à changer nos habitudes et à adopter la tri attitude



## Ordures Ménagères

Tout d'abord, il faut savoir que les ordures ménagères que vous jetez dans les containers verts sont des déchets ultimes qui seront stockés au centre d'enfouissement du Beynon, sans être triés.

### Les efforts à fournir

Suite à la caractérisation de containers d'ordures ménagères à Ventavon (cf. VI 45 p 17), Claire Barus de la CCL en analysant les résultats désastreux des contenus (70% étaient recyclables donc à écarter vers les containers des Points Propres) insiste sur les trois efforts à fournir au niveau du tri :

- **Le compostage** : dans nos campagnes, il est facile de trier nos déchets organiques en les compostant au fond du jardin ou dans un composteur à 10 € fourni par la CCL. Ce sont ces déchets organiques mélangés aux ordures ménagères qui en fermentant sentent mauvais et qui posent problème aux riverains du centre d'enfouissement du Beynon. Nous devrions donc être exemplaires au moins pour ce tri.

- **Les emballages ménagers et le verre** : un minimum d'organisation à la maison avec par exemple deux poubelles dédiées, une aux emballages et l'autre aux verres, permettrait un tri convenable et faciliterait le portage au container JAUNE et VERT des différents Points Propres. Les mélanger aux OM augmente le volume et le poids et vous coûtent de l'argent. En effet cela génère des transports supplémentaires donc des frais qui se retrouveront ajoutés sur votre redevance des Ordures Ménagères annuelle.

Par contre, ces emballages ou ces verres triés vont rapporter de l'argent car ils seront transformés et réutilisés dans une des filières de recyclage et cela permettra d'éviter l'augmentation de notre redevance OM.

- **Les papiers** : les entreprises et les administrations devraient progressivement aller vers une réduction de leur consommation de papier au vu de la politique de dématérialisation qui s'accélère (voir « Zéro Papier » page 4). Néanmoins, la corbeille à papier de votre bureau doit être également jetée au container BLEU des Points Propres.

## Comment améliorer les pratiques des usagers

Claire Barus nous précisait que des investissements ont été réalisés pour l'acquisition de colonnes de tri (une pour 250 habitants), des ventes de composteurs à faible coût et l'installation de cabanes à cartons.

Une campagne de communication est menée en rencontrant les mairies, en intervenant auprès des enfants durant les temps d'activités périscolaires et en allant à la rencontre de la population sur des manifestations générant beaucoup de public tel que le marché de Laragne.

## Alors pourquoi nos poubelles ne sont-elles pas suffisamment triées ?

Est-ce un problème culturel lié à notre région, à une certaine génération qui perpétue des habitudes individualistes, à une conception du civisme un peu floue, à une incompréhension de l'utilité du tri, à un manque d'information ?

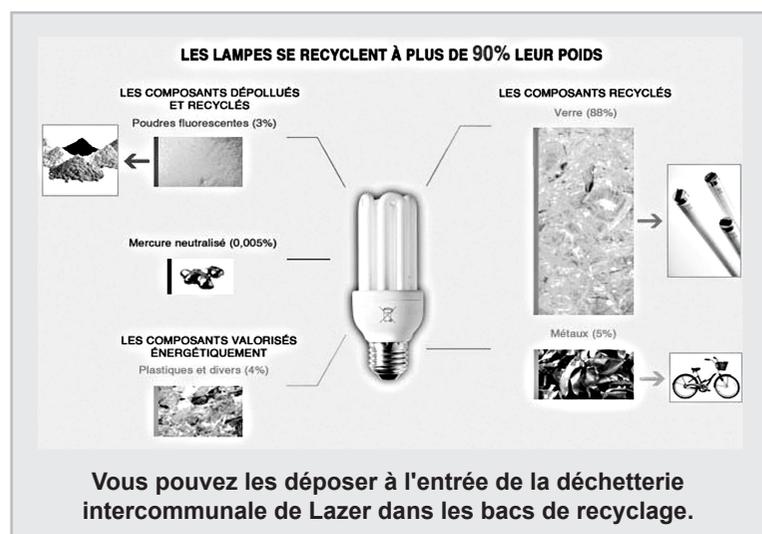
C'est un peu tout ça, mais dans tous les cas, *Ventavon INFO* essaye de vous expliquer au mieux l'intérêt du tri en relayant de ce fait les campagnes de communication de la CCL.

Ce sera peut-être notre ras-le-bol de payer toujours plus d'impôts qui changera nos habitudes. Car sachez que la Redevance des Ordures Ménagères est calculée en fonction de la quantité que nous produisons sur le territoire laragnais.

## Trier c'est diminuer le montant de la Redevance des Ordures Ménagères

### Déchetterie intercommunale de Lazer

ouverte du lundi au samedi  
de 8 à 12h et de 14 à 18h



### Trier les déchets de mobilier pour les recycler



Auparavant, ces déchets étaient enfouis à l'ISDND du Beynon, ils ont maintenant un nouvel avenir.

Ils sont recyclés pour la fabrication de nouveaux meubles ou valorisés pour la production d'énergie.



## ANNONCES

**Grippe aviaire****Dispositions préventives  
en Val Durance**

Des cas d'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (souche H5N8) ont été détectés chez les oiseaux sauvages et dans des élevages en Europe de l'ouest (Allemagne, Suisse, Autriche, Pays Bas...).

Compte tenu des risques pour l'élevage de volailles, l'arrêté ministériel du 16 novembre 2016 a placé la France métropolitaine en niveau de risque "modéré", et les zones à risque particulier (zones humides sur les couloirs de migrations) en risque "élevé".

Dans les Hautes-Alpes, 36 communes du Val de Durance (dont VENTAVON), de Chorges à la limite sud du département, ont été placées en niveau de risque "élevé".

- Les détenteurs d'oiseaux de toutes espèces doivent confiner ceux-ci dans des bâtiments ou volières fermés avec toit étanche, ou bien prévoir un dispositif (filets) visant à couvrir tout le parcours extérieur afin d'empêcher tout contact avec des oiseaux sauvages.

- Tout éleveur ou détenteur d'oiseaux de toutes espèces doit vérifier chaque jour l'état de santé de ses oiseaux.

- Toute suspicion de maladie doit être déclarée au vétérinaire, en vue d'examen et d'analyses si nécessaire.

Pour plus d'informations, vous pouvez joindre la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations :

tél. 04.92.22.22.30

**Communiqué de presse de la préfecture 05  
du 23/11/2016**

**Empêcher la propagation  
de la renouée du Japon**

La renouée du Japon est une plante envahissante qui peut proliférer en bordure de rivière, jusqu'à supplanter totalement la végétation locale, parfois sur des kilomètres de berges.

Ce sont essentiellement les rhizomes, qui propagent la plante vers de nouveaux sites grâce aux crues ou aux déplacements de terres infestées.

Le SMAVD est à pied d'oeuvre pour la combattre notamment à la confluence des rivières Luye et Durance sur les communes de Lettret et Jarjayes où elle est très présente. Depuis la grande crue de la Durance de mai-juin 2008, elle a également tendance à se propager en aval sur la Durance et arrive déjà au niveau du barrage de La Saulce.

En 2011, un premier chantier d'éradication mécanique des massifs a été conduit par EDF. Puis en 2015, le SMAVD a conduit la deuxième tranche des travaux d'éradication.

Le principe est d'extraire les rhizomes jusqu'à 70 cm de profondeur avec le sable et les galets qui les entourent, puis de concasser le tout, le bâcher pour de longs mois afin de les faire dépérir complètement.

En 2016, les équipes du SMAVD continuent à surveiller la dissémination de la renouée depuis l'amont de la Luye et des interventions d'arrachage manuel des plantules se feront au printemps.

**Source : La lettre de liaison Au fil de l'eau n° 22  
du SMAVD - été 2016**

**OBJECTIF 54**

**vous accompagne pour bénéficier de Primes Energie  
versées par les fournisseurs d'énergie.**

Les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) sont un outil de réduction d'énergie des ménages français. Les fournisseurs d'énergie font la promotion de l'efficacité énergétique en incitant les consommateurs finaux, via une prime CEE, à réaliser des travaux d'économies d'énergie leur permettant de diminuer leurs factures d'énergie.



Dans la pratique, les fournisseurs d'énergie versent des primes-énergie (par lettre-chèque) aux consommateurs finaux (particuliers) afin de les aider à financer leurs travaux de rénovation énergétique. Ces primes sont ouvertes à tous quels que soient les revenus et sont particulièrement renforcées pour accompagner des ménages sous plafond de ressources dans le cadre de la loi Transition Energétique et du Décret n°2015-1825 du 30 décembre 2015.

**www.objectif54.com**

**Hautes-Alpes**  
le département

À LA MAISON DES SOLIDARITES DE LARAGNE  
☎ 04.92.65.06.23.

**De 11h à 15h avec ou sans RDV**

Consultation médicale (confidentielle et gratuite)  
de planification familiale,  
dépistage des infections sexuellement transmissibles,  
diagnostic de grossesse...

Une sage-femme, une conseillère conjugale et  
familiale, une secrétaire vous accueilleront.

• JEUDI 5 JANVIER 2017  
• JEUDI 2 FEVRIER 2017  
• JEUDI 2 MARS 2017  
• JEUDI 6 AVRIL 2017  
• JEUDI 4 MAI 2017  
• JEUDI 1<sup>ER</sup> JUIN 2017

Maison Des Solidarités 1, Allée Marcel Rostain  
05300 LARAGNE MONTEGLIN  
Tel. 04 92 65 06 23 - Fax 04 92 65 01 90

## Etat civil



### Naissance

- **Candice**, fille d'Élodie Gontard et de David Pocchiola-Cit habitant au village, est née le 16 octobre 2016 à Gap.



### Décès

- **Roger Isnel** habitant au Grand Guibert est décédé le 24 juillet 2016 à Gap à l'âge de 60 ans.

- **Joël Rissot** habitant à Faye est décédé le 16 septembre 2016 à Saint-André de Rosans à l'âge de 40 ans.

- **René Peuzin** du Villard est décédé le 10 octobre 2016 à Gap à l'âge de 53 ans.



## Affouage 2016

### Lots doubles

N°1 : GABRIELLI Laurent et AVENA Fabrice

N°2 : COLOMB Luc et GAUTIER Sylvie

N°3 : HANFF Stéphane et FERRIER Simon

N°4 : TARASCO Jean-Pierre et LIZANA Mikaël

### Lots simples

N°5 : BELLINI Nicolas

N°6 : GRAZIANI Véronique

N°7 : CARLOT Olivier

N°8 : DIGUE François

N°9 : BUFFET Denis

N°10 : PASTRONE René



### Application SAIP

(disponible gratuitement sur smartphone)

#### Système d'Alerte et d'Information des Populations

Cette application complète le dispositif d'alerte et d'information des populations déjà existant (*messages radio, sirènes dans certaines communes...*). Elle permet d'être alerté, via notification sur son smartphone, en cas de suspicion d'attentat ou d'évènement exceptionnel résultant d'un attentat.



## DÉCLAREZ VOS RUCHES

DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2016

- ➔ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- ➔ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



### QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES



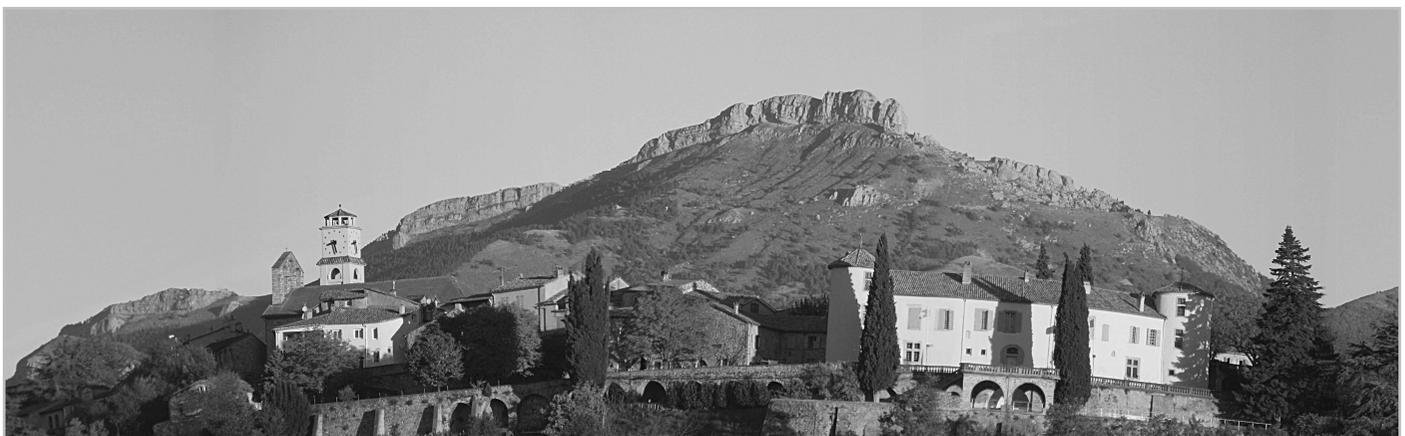
MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

NOUVEAU

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE

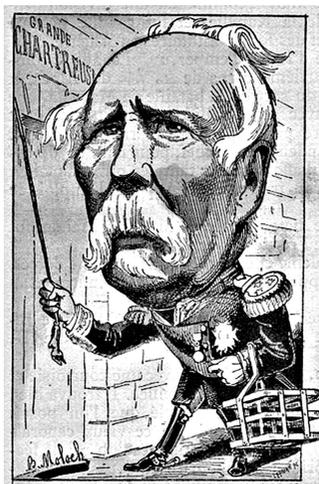


[mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)



# Le Ventavonnat

Le mot « Ventavonnat » résonne comme celui de septennat et il a suffi qu'un certain Monsieur de Ventavon, rapporteur de la *Commission des Trente* soutienne un projet d'un septennat personnel en faveur de Mac Mahon pour que ce néologisme rentre dans les livres d'histoire.



\* **Patrice de Mac Mahon**,  
président  
de la République Française  
de 1873-1879



↑ Presse satirique de l'époque →

\*\* Henri d'Artois, plus connu sous le nom de **Comte de Chambord** est le dernier descendant légitime en ligne masculine de Louis XV et de Marie Leszczyńska. Sa mort sans enfants en 1883 marque l'extinction de la branche Artois de la maison de Bourbon et le début d'une querelle (toujours d'actualité) entre les maisons de Bourbon d'Espagne et d'Orléans pour savoir laquelle a le plus de légitimité à la Couronne de France. Il revendiquait le nom de Henri V.

## Septennat

Le mot septennat est utilisé en droit constitutionnel pour désigner la durée du mandat du président de la République depuis l'instauration de la Troisième République.

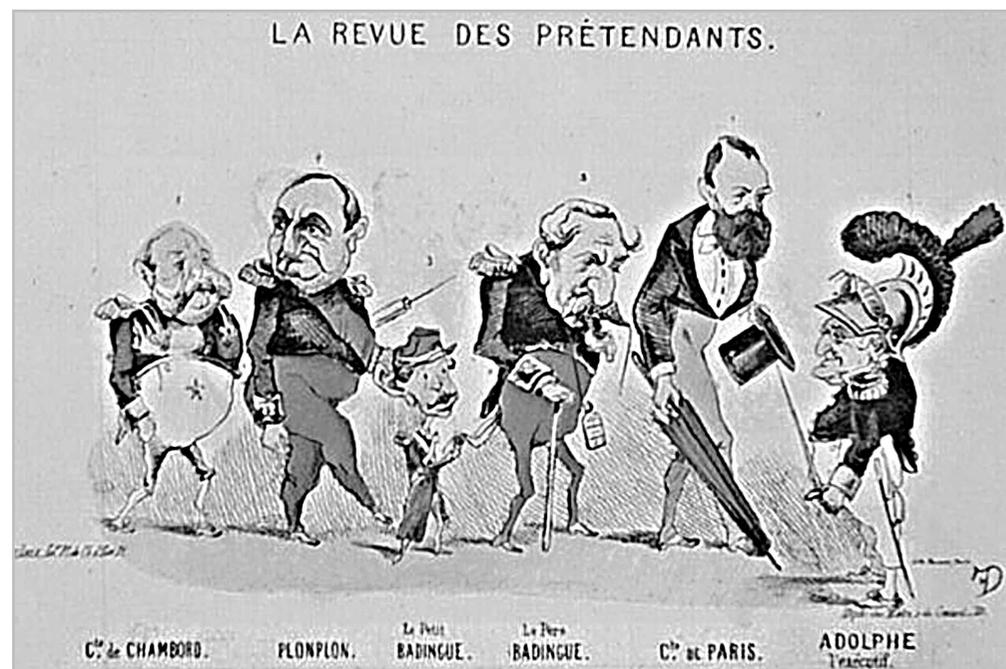
En France, le septennat fut mis en œuvre par le président monarchiste Patrice de Mac Mahon\*, par la loi du 20 novembre 1873. En pratique, il prit fin en 2002 à l'achèvement du premier mandat du président Jacques Chirac, après 129 ans d'application - hormis la parenthèse du régime de Vichy - pour être remplacé par le quinquennat.

## Les débuts de la III<sup>ème</sup> république

Pour la petite histoire relative à Ventavon et au Ventavonnat, il faut revenir à cette époque de Mac Mahon où les tiraillements entre Bonapartistes, Royalistes et Républicains faisaient partie du paysage politique.

Le 4 septembre 1870, la République est proclamée, deux jours après la défaite militaire de l'Empire à Sedan. La fonction de chef du pouvoir exécutif de la République française est confiée à Adolphe Thiers par l'Assemblée. Thiers reporte à plus tard tout débat institutionnel et s'occupe de relever la France vaincue. Il démissionnera plus tard face à une opposition royaliste grandissante. Le Comte de Chambord\*\* persistant à vouloir renoncer au drapeau tricolore au profit d'un retour au drapeau blanc (symbole de la monarchie), ne transige pas et il faut donc dans l'attente d'une solution élire un nouveau Président de la République.

Porté par sa popularité en tant que militaire, Mac Mahon est élu Président de la République en 1873 par la majorité royaliste de l'époque. Après avoir limogé le président du Conseil Jules Dufaure, il le remplace par le duc Albert de Broglie, un monarchiste, projetant ainsi une restauration (de la royauté) à terme.





*La commission des Trente présidée par le député Anselme Batbie, en mars 1874, réunie dans une des salles du Musée de Versailles - d'après un dessin de G. Janet et un croquis de Pelcoq - Gravure A. Daudenarde -*

## Septennat présidentiel

Tirant les conséquences de cette situation l'Assemblée adopte le 20 novembre 1873, la loi dite loi du septennat. Celle-ci dispose que « *le pouvoir exécutif est confié pour sept ans au maréchal de Mac Mahon, duc de Magenta, à partir de la promulgation de la présente loi ; ce pouvoir continuera à être exercé avec le titre de président de la République et dans les conditions actuelles jusqu'aux modifications qui pourraient y être apportées par les lois constitutionnelles* ».

La loi précise que dans les trois jours suivant sa promulgation « une commission de trente membres sera nommée en séance publique et au scrutin de liste, pour l'examen des lois constitutionnelles. »

### Le « Rapport Ventavon » et le septennat personnel

Une commission de trente membres a donc été chargée par la loi du 20 novembre 1873 de rédiger une constitution pour la France après la chute du Second Empire, qui a finalement pris la forme des lois constitutionnelles de 1875. Elle est composée d'une majorité de députés monarchistes et son rapporteur est Casimir de Ventavon.

Le rapporteur Ventavon propose de donner au Président le droit de nommer une partie du Sénat et de dissoudre la Chambre ; la Constitution définitive ne serait réglée par le Congrès qu'à l'expiration des pouvoirs de Mac Mahon en 1880 ; jusque-là elle resterait en suspens, et Mac Mahon seul aurait le droit de proposer une révision.

Ce projet de constitution du nom du rapporteur choisi par la commission des Trente fut surnommé par les Républicains du nom baroque de Ventavonnat de la monarchie.

Présenté à l'Assemblée, le rapport de la commission et particulièrement l'article sur la transmission des pouvoirs fut débattu par les députés. Considérant que ce projet instaurait un septennat personnel pour Mac Mahon, la majorité de l'Assemblée imposa à la commission de remanier la rédaction du projet de façon à donner au régime un caractère impersonnel et définitif, en remplaçant les mots maréchal de Mac-Mahon par Président de la République. La révision des lois constitutionnelles, sujet de tant de luttes entre les partis, fut réglée sans conflit, par un accord entre la commission et les auteurs d'amendements. Le droit de réviser fut donné aux deux Chambres réunies en Congrès, sans limitation d'époque. La révision n'était plus renvoyée à la fin du septennat ; ce fut l'abandon de la Constitution temporaire demandée par les royalistes.

## RECHERCHES HISTORIQUES

## Les lois constitutionnelles de 1875

Le 30 janvier 1875, l'Assemblée nationale adopte l'amendement proposé par Henri Wallon ayant pour objet d'insérer un article additionnel après l'article premier du projet de loi constitutionnelle sur l'organisation des pouvoirs publics, et aux termes duquel « *le Président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages par le Sénat et la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale. Il est nommé pour sept ans. Il est rééligible.* »

L'amendement est adopté par 353 voix contre 352 : le mot *République* entre donc dans la loi constitutionnelle.

L'Assemblée adopta alors, le 24 février 1875, la loi relative à l'organisation du Sénat par 435 voix contre 234, puis le 25 février celle relative à l'organisation des pouvoirs publics par 425 voix contre 254, et enfin, le 16 juillet, par 520 voix contre 94, la loi sur les rapports entre pouvoirs publics. Ces trois lois forment ce qu'on a appelé la Constitution de 1875.

Il est à noter que Casimir de Ventavon démissionne de la Commission des Trente, le 23 février 1875, par suite du refus de cette commission d'accepter le renvoi d'un amendement de M. Bidard sur le rétablissement de la monarchie en 1880.

Puis après avoir été député des Hautes-Alpes, conseiller général du canton de Laragne, il est élu sénateur de ce département, le 30 janvier 1876, par 216 voix (247 votants), avec l'appui des légitimistes\* et des républicains contre les candidats bonapartistes, et après avoir adhéré à la Constitution de 1875.

Les politiques du centre droit, afin de préparer les voies au régime parlementaire et de s'assurer le concours du centre gauche, ont voulu constituer le septennat. C'était une première déviation au programme du 20 novembre. La droite modérée ne l'ayant pas compris ou n'ayant pas voulu le comprendre, s'est associée à cette tentative et nous avons eu le ventavonnat, — un projet bâtarde qui faisait du septennat un obstacle à la monarchie, sans aller jusqu'à la République.

Du ventavonnat qui ne pouvait se soutenir, n'ayant, qu'on nous passe l'expression, ni queue ni tête, est sorti le wallonnat. C'était la République sous forme de septennat impersonnel. M. de Mac-Mahon disparaissait pour n'être plus qu'un Président rééligible et, par conséquent, remplaçable, sinon révocable. Et ne voulait-on pas aller jusque-là ? Les lois qui gênent les républicains ne tiennent guère quand les républicains sont les maîtres.

Le ventavonnat avait duré jusqu'au jour où il fut question de le voter. Le wallonnat constitué par un vote est mort le jour où l'on a entrepris de l'organiser. Ce décès a eu lieu jeudi par suite d'un scrutin à surprise, comme tant d'autres, lequel a décidé que le Sénat honnête et modéré, le Sénat bien choisi, nécessaire à la République

Coupage de presse  
Chronique dans L'écho saumurois  
du 16 février 1875

\* **Légitimistes et Orléanistes :**  
Durant les premières années de la III<sup>e</sup> République, les orléanistes jouent un rôle politique important. Ils soutiennent Adolphe Thiers puis le maréchal de Mac-Mahon, comme chef de l'État. Face aux légitimistes, qui soutiennent le « comte de Chambord » et qui prônaient un retour à l'Ancien Régime, les orléanistes soutenaient le comte de Paris, comme successeur au trône de France.

Le ralliement, en 1883, de la majeure partie des royalistes français au comte de Paris, fit s'estomper la notion primitive d'orléanisme qui continua cependant à désigner, au sein du royalisme français, les partisans de la maison d'Orléans (descendant du deuxième fils de Louis XIII), à côté des légitimistes, partisans de la nouvelle branche aînée des Bourbons, les Bourbons « d'Espagne » (descendant du deuxième petit-fils de Louis XIV).



## Casimir de Ventavon

De son état civil exact, il se nomme Louis Marie François Casimir TOURNU de VENTAVON, fils de Gaspard Aloïs Edouard du même nom, dernier seigneur de Ventavon de 1780 à 1789. Il est né à Jarjayes (Hautes-Alpes) le 25 août 1806 et mort à Saint-Georges-de-Commiers (Isère) le 12 août 1879 et inhumé dans la chapelle Notre-Dame de la Pitié proche du cimetière de Ventavon.

Il était avocat à Grenoble et homme politique français. Chef du parti légitimiste\* dans l'Isère, puis représentant des Hautes-Alpes à l'Assemblée Nationale, conseiller général du canton de Laragne et sénateur des Hautes-Alpes. Il partageait son temps entre l'Isère et les Hautes-Alpes.

« Ventavon le boiteux » on l'appelait ainsi pour le distinguer de son frère Mathieu, Ventavon l'aîné, l'ancien substitut.

Casimir de Ventavon était en effet bossu, pied-bot et boiteux, mais il ressemblait au portrait en cire de Louis XIV et parlait à la perfection, bien qu'avec un peu trop de cette gravité qu'il avait prise au Palais, la langue si polie et si gracieuse du siècle dernier.

Casimir, selon Francisque Sarcey, était tout à fait XVIII<sup>ème</sup> : « *il avait gardé dans la conversation surtout quand il parlait aux femmes, ces formules de politesse élégante et de courtoisie précieuse qui sentent leur vieux régime... C'est peut-être le dernier français qui ait pu sans ridicule comparer des femmes à des roses. Sa claudication elle-même, une claudication à la Talleyrand, donne plus de prix et de saveur aux grâces semillantes de son esprit.* »

Sarcey disait aussi : « *Cet avocat est un esprit fin, délié, subtil mais peu juste; causeur, charmant et orateur, habile, éloquent même encore qu'alambiqué et paradoxal.* »

L'appellation du *Canal de Ventavon* vient également de l'initiateur du projet, Casimir de Ventavon.

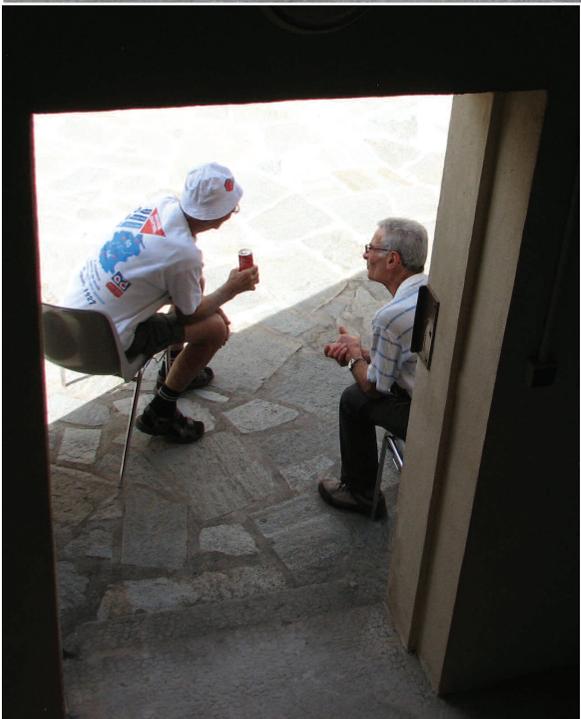
En effet, en 1852, Casimir reprend l'idée d'un de ses ancêtres et fait accepter aux pouvoirs publics l'élaboration d'un projet de canal ayant sa prise à Remollon et comportant une branche principale de 55 Km de longueur pouvant irriguer 5000 ha par gravitation avec un débit de 5m<sup>3</sup>/sec. Le projet a eu du mal à se mettre en place et en 1880, un arrêté préfectoral permet la constitution du *Canal de Ventavon* et l'autorise à prélever un débit de 2,5m<sup>3</sup>/sec.

**Rubrique historique préparée par Denis Buffet**  
avec la bibliographie :

- *Le légitimisme dauphinois 1830 – 1870* par Bernard Jacquier
- *Souvenirs de jeunesse*, par F. Sarcey
- Site de l'Assemblée Nationale
- *Histoire de France contemporaine, des textes pour l'histoire* par Dominique Fournier
- *Droits d'eau, canaux et ASA à Ventavon - Ventavon INFO n° 40*, décembre 2013 par DB
- *Les Tourne de Ventavon - Ventavon INFO n°25*, juillet 2006 par DB

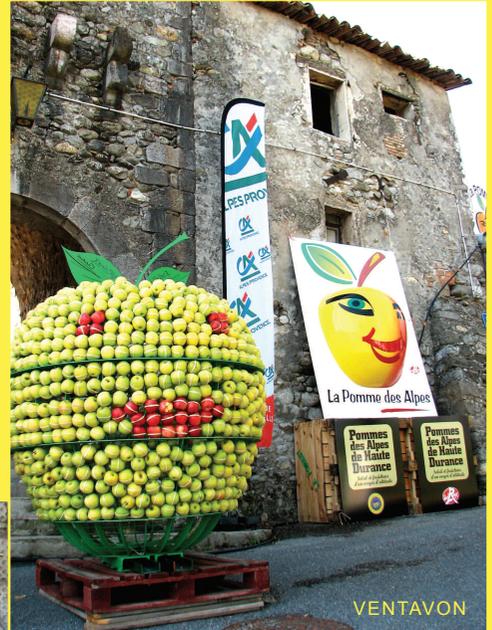


Vide grenier de Ventavon  
4 septembre 2016





9, 10 et 11 septembre 2016



VENTAVON



Les semelles 2 vents



Raphaël Lacour



© DB